

Assistance Technique auprès du Bureau de Dédommagement pour les Victimes de Violations de Droits de l'Homme aux Philippines

Le 25 février 2013, le Président des Philippines a adopté une Loi de Dédommagement pour les victimes des violations des droits de l'Homme. Dès lors, cette Loi permet à toutes les victimes de violations des droits de l'Homme commises entre septembre 1972 et février 1986, sous le Régime Marcos, d'obtenir réparation. Toujours subordonnée au succès de sa mise en œuvre, cette Loi historique n'en est pas moins une avancée considérable pour les Philippines dans ses efforts entrepris dans le traitement de son passé de violence et violations des droits de l'Homme commises par l'Etat.

Cependant, un large éventail de facteurs est susceptible de révéler de nombreux défis complexes pouvant affecter la mise en œuvre de ladite Loi. Certains de ces défis sont le temps passé depuis la commission de ces violations, la nature et la charge de travail dont le nombre considérable de victimes, les multiples sortes de recours et bénéfices prévus dans la Loi de Dédommagement, le court délai dans lequel l'effort de réparation doit être entrepris, ainsi que le nombre de régions pour lesquelles la Loi devrait faire l'objet de développement et précision des règles et politiques.

Dans le but de renforcer les capacités de mise en œuvre de la Loi à l'échelle locale, et suite à une demande de

soutien technique réalisée à travers le Département Fédéral des Affaires Etrangères de Suisse et « Swisspeace », l'OIM a organisé un atelier de 4 jours autour du thème « Implementing Victims' Reparations: International Practices and Experiences¹ » en présence des membres du Bureau de Dédommagement des Victimes de violations des Droits de l'Homme, à Manille en 2014. Cette initiative fut l'occasion pour l'OIM de présenter aux participants son expérience dans la mise en œuvre d'efforts de réparation dans d'autres contextes. Par ailleurs, cet évènement a permis l'identification des principaux défis liés à la mise en œuvre de la Loi de Dédommagement aux Philippines et a apporté un soutien dans la planification adéquate de la mise en application de ladite Loi.

A la suite de cet atelier, le Président du Bureau a demandé à l'OIM de fournir une assistance technique concernant différents points-clé tels que la validation des documents, les exigences probatoires ou encore l'accès à la structure de dédommagement pour les victimes particulièrement vulnérables résidant en dehors des centres urbains. L'OIM planifie actuellement sa future collaboration avec le Bureau afin de traiter ces questions, en assurant une approche transparente et inclusive

¹ La mise en œuvre de la Réparation pour les victimes: Pratiques et Expériences Internationales.



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation internationale pour les migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

permettant de maximiser la sensibilisation et le dépôt de demandes pour le plus grand nombre.

Dans cet effort, l'OIM assure une forte sensibilité aux questions de genre, notamment à travers une sensibilisation et différentes mesures d'inclusion des femmes afin d'éliminer les barrières pouvant se présenter dans leur accès au processus de réparation.

Pour de plus amples informations, merci de contacter lpr@iom.int.